

DÉCEMBRE 2025



L'actu juridique du secteur à profit social !

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL
SECTORIELLES ET/OU INTERSECTORIELLES

p.2

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DU
TRAVAIL

p.4

ACTUALITÉS AU NIVEAU FÉDÉRAL/
UNISOC

p.4

ACTUALITÉS AU NIVEAU DES ENTITÉS
FÉDÉRÉES

p.5

Conventions Collectives de Travail sectorielles ou intersectorielles

Conventions Collectives de Travail sectorielles

318 - COMMISSION PARITAIRE 318.01 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMILIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE.

Convention collective de travail du 17 octobre 2025 relative à l'emploi et à la formation des groupes à risques.

Champ d'application : La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des services qui ressortissent à la sous-commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone. On entend par « travailleurs » le personnel employé et ouvrier, sans distinction de genre.

Date de signature	17/10/2025
Fin de validité	31/12/2026

322 - COMMISSION PARITAIRE 322 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE ET LES ENTREPRISES AGRÉÉES FOURNISANT DES TRAVAUX OU SERVICES DE PROXIMITÉ.

Convention collective de travail du 9 octobre 2025 - Indemnité complémentaire octroyée aux travailleurs intérimaires en cas d'incapacité de travail.

Champ d'application : La présente convention collective de travail s'applique :

1° aux entreprises de travail intérimaire, visées par l'article 7, 1° de la loi du 24 juillet 1987 concernant le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs (Moniteur belge du 20 août 1987), ci-après dénommées « l'employeur » ;

2° aux travailleurs intérimaires, visés par l'article 7, 3° de la loi susmentionnée du 24 juillet 1987, qui sont occupés par ces entreprises de travail intérimaire, ci-après dénommés « le travailleur ».

Date de signature	09/10/2025
Fin de validité	/

Convention collective de travail du 1^{er} octobre 2025 concernant la mise au travail de groupes à risque.

Champ d'application : La présente convention collective de travail s'applique :

1° aux entreprises de travail intérimaire, visées à l'article 7,10 de la Loi du 24 juillet 1987 concernant le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, à l'exclusion des entreprises de travail intérimaire disposant d'un agrément pour exercer des activités dans le cadre de la commission paritaire de la construction (C.P. 124) ;

2° aux travailleurs intérimaires, visés à l'article 7,3° de la loi susmentionnée du 24 juillet 1987, qui

sont occupés par les entreprises de travail intérimaire, à l'exclusion des intérimaires qui sont occupés par une entreprise de travail intérimaire disposant d'un agrément pour exercer des activités dans le cadre de la commission paritaire de la construction (C.P.124).

Date de signature	01/10/2025
Fin de validité	31/12/2026

Conventions Collectives de Travail intersectorielles

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

CCT n°183 : Convention collective de travail établissant un régime de suspension totale de l'exécution du contrat de travail et/ou un régime de travail à temps réduit en cas de manque de travail résultant de causes économiques pour les employés.

Date de signature	21/11/2025
Période de validité	Du 01/01/2026 au 30/06/2029

CCT n°182 : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1^{er} janvier 2028 au 30 juin 2029, le cadre interprofessionnel de l'adaptation à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour certains travailleurs moins valides

Date de signature	21/11/2025
Période de validité	Du 01/01/2026 au 31/12/2027

CCT n°181 : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, le cadre interprofessionnel de l'adaptation à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour certains travailleurs moins valides

Date de signature	21/11/2025
Période de validité	Du 01/01/2026 au 31/12/2027

CCT n°180 : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1^{er} janvier 2028 au 30 juin 2029, le cadre interprofessionnel de l'adaptation à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration

Date de signature	21/11/2025
Période de validité	Du 01/01/2028 au 30/06/2029

CCT n°179 : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, le cadre interprofessionnel de l'adaptation à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration

Date de signature	21/11/2025
Période de validité	Du 01/01/2026 au 31/12/2027

CCT n°178 : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1^{er} janvier 2028 au 30 juin 2029, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement

Date de signature	21/11/2025
Période de validité	Du 01/01/2028 au 30/06/2029

CCT n°177 : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement

Date de signature	21/11/2025
Fin de validité	31/12/2027

Avis du Conseil National du Travail

21/10/2025	Avis N°2465 - Modification de la réglementation relative à l'enregistrement des présences pour les travaux dans l'immobilier
21/10/2025	Avis N°2464 - Dénonciation par la Belgique de deux conventions internationales du travail
21/10/2025	Avis N°2463 - Réforme des fins de carrière

Actualités au niveau fédéral/UNISOC

ARRÊTÉS

10/11/2025	Arrêté royal modifiant l'article 19bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.
------------	---

PROJETS DE LOI

20/11/2025	Projet de loi exécutant une politique renforcée de retour au travail en cas d'incapacité de travail.
------------	--

17/11/2025

[Proposition de loi](#) instaurant un régime d'emplois d'intégration professionnelle – Avis du Conseil d'Etat

UNISOC

04/11/2025

[Déclaration des risques liés à la grossesse auprès de Fedris](#)

04/11/2025

[Dépassement de l'indice pivot \(133,28\) prévu en janvier 2026](#)

22/10/2025

[Le CNT conclut pas moins de 10 CCT : 9 sur les régimes de fin de carrière et 1 sur le chômage temporaire](#)

Actualités au niveau des entités fédérées

Région Wallonne

DÉCRETS

12/11/2025

[Décret](#) portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée.

08/10/2025

[Budget](#) de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 - Ajustement

AVIS DU CESE

14/11/2025

[Avis n°1644](#) - Avant-projet d'arrêté budgétaire relatif à l'emploi et la formation (art.138)

14/11/2025

[Avis n°1643](#) - Avant-projet d'arrêté budgétaire relatif à l'emploi et la formation

06/11/2025

[Avis n°1642](#) - Sur l'avant-projet de décret-programme budgétaire (chap 11,15,19 et 20)

06/11/2025

[Avis n°1639](#) - Disposition relative à la mesure DIGISTART

06/11/2025

[Avis n°1638](#) - Disposition relative aux Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) du décret-programme budgétaire

06/11/2025

[Avis n°1637](#) - Sur l'avant-projet de décret-programme budgétaire (chap 4 et 9)

06/11/2025

[Avis n°1636](#) - Volet emploi du décret-programme budgétaire

13/11/2025

[Avis n°1635](#) - Arrêtés : mesures diverses pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution

13/11/2025

[Avis n°1634](#) - Arrêtés : mesures diverses (emploi, formation, économie, insertion, etc.)

Fédération Wallonie-Bruxelles

DÉCRETS

05/11/2025

[Projet de décret](#) portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée.

Région Bruxelles-Capitale

ORDONNANCE

29/09/2025

[Ordonnance](#) de finances ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2025 sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2025.

29/09/2025

[Ordonnance](#) de finances ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2025 sur le budget de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2025.



Rue du Triophay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège